



Présentation CONSUEL SEQUELEC JANVIER 2020

17/01/2020



Sommaire

- Adresse unique
- Produits CONSUEL pour les IRVE





ADRESSE POSTALE UNIQUE

 [Accueil](#) > [Actualités](#) > [Adresse postale unique - Consuel](#), Faisons avancer la sécurité électrique

Pour plus de simplicité, CONSUEL met en place à partir du 1^{er} janvier 2020, l'adresse postale unique :

CONSUEL
Les Collines de l'Arche
76 route de la Demi-Lune
92057 PARIS LA DEFENSE cedex

A partir de cette date et pour la France métropolitaine, tous vos courriers devront nous être envoyés à une seule adresse quel que soit le lieu de vos chantiers .

Sont donc concernés les documents suivants :



- Les commandes de formulaires d'Attestations de Conformité
- Les formulaires d'Attestations de Conformité remplis pour demande de visa
- Les déclarations de mises en conformité et leurs règlements
- Tous les documents annexes à votre dossier
- Les commandes de Certificats CONSUEL IRVE – Certificats Poste HTA – Rencontres d'Informations sur Chantier – Points Conseils – Visites pros – Formations.

A partir de cette date, nos Conditions générales de vente prendront en compte la mise en place de cette adresse postale unique.

→ Un mailing a été adressé fin 2019 aux installateurs




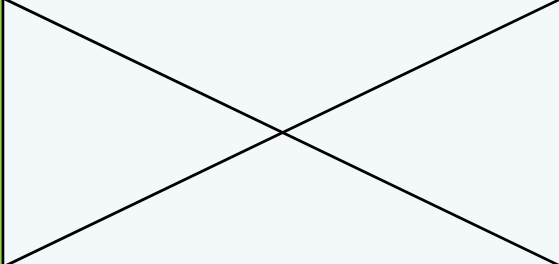
Certificat CONSUEL IRVE *

pour des points de charge pour véhicules électriques
dans les bâtiments à usage d'habitation

quand l'AC n'est pas obligatoire au titre des articles D342-18 à 21 du
Code de l'énergie (voir fiche Sequelec n° 7)

* Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques



Type d'emplacement		Création PRM ⇔ PDL (1) AC (2) obligatoire (3)		PRM ⇔ PDL existant
		1 PRM ⇔ PDL pour plusieurs emplacements	1 PRM ⇔ PDL par emplacement	AC (2) non obligatoire (3)
H A B I T A T I O N	Maison individuelle	AC Jaune	AC Jaune	Certificat IRVE possible 
	Parking de bâtiment collectif (ou de lotissement) à usage d'habitation	AC Verte		
A U T R E	Parking de Bâtiment classé ERT/ERP (4)		AC Verte	
	Parking non associé à un bâtiment (5)			

- (1) PRM (Point de Référence et Mesure) équivalent au PDL (Point De Livraison)
- (2) AC : Attestation de Conformité (cf. D342-18 à 21 du Code de l'énergie)
- (3) selon la réglementation en vigueur au 17/01/2020
- (4) Etablissement recevant des travailleurs (ERT) et/ou du public (ERP)
- (5) Installation dite « sans bâtiment » (par exemple parking collectif sur le domaine public)



Le Certificat Consuel IRVE ne se substitue pas aux exigences du décret n° 2017-26 du 12/01/2017 rendant obligatoire la qualification IRVE pour les acteurs du marché.

CERTIFICAT CONSUEL IRVE

VISA DU CONSUEL

Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Électricité
Cadre réservé au CONSUEL

CADRE RÉSERVÉ AU CONSUEL

N° Client : _____



ADRESSE DES CORRESPONDANCES

Si incomplète ou différente de celle indiquée dans le cadre "INSTALLATEUR"

Nom du contact : _____
 Adresse : _____
 CP : _____ Ville : _____
 Tél. portable : _____
 Mail : _____ @ _____

INSTALLATEUR

INSTALLATION DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Nom du site * : _____
 Type de bâtiment * : MAISON INDIVIDUELLE BÂTIMENT COLLECTIF D'HABITATION LOTISSEMENT D'HABITATION
 Adresse * : N° : _____ Rue : _____
 Complément : _____
 Code postal : _____ Commune : _____
 Latitude : _____ Longitude : _____

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Puissance au Point de Livraison * : Pu ≤ 36 kVA (courant ≤ 90 A en monophasé ou courant ≤ 60 A en triphasé).
 Pu > 36 kVA → Fournir le dossier technique SC 143 (1)

Schéma de Liaison à la Terre * : TT TN

Nombre de points de charge installés :

	Nombre *
Borne ou socle mode 1-2	
Borne mode 3	
Borne avec socle mode 1-2 et socle mode 3	

L'installateur soussigné (2) atteste que l'installation électrique IRVE, objet de ce certificat, est conforme aux prescriptions de sécurité en vigueur (3) et que les parties rénovées sont compatibles, du point de vue de la sécurité, avec les parties non rénovées.

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente applicables au jour de la signature du présent certificat. (1)

(4) Je renonce expressément à mon droit de rétractation de 14 jours pour les prestations dont je bénéficierai avant l'écoulement de ce délai. Dans le cas contraire, la visite sur site interviendra 1 mois après la date de réception du présent Certificat.

Date * : ___/___/___ Signature *

* Données obligatoires ou cocher obligatoirement une case.

(1) : Téléchargeable à partir de www.consuel.com ou envoi sur demande

(2) : Tel que désigné dans le cadre "Installateur"

(3) : Règles de sécurité de la norme NF C 15-100, guide UTE C 15-722, article 3 du décret 2017-28 du 12/01/2017

(4) : Le droit de rétractation est valable uniquement si l'installateur est un particulier

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez sur les informations vous concernant d'un droit d'accès, de rectification ainsi qu'un droit d'opposition. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant par courrier à l'adresse figurant sur votre facture.

Zone réservée au CONSUEL
Ne rien inscrire dans ce cadre

SC148-1



Certificat IRVE

Un Certificat dédié aux IRVE

- Ses avantages :
 - **Garantie** contre les risques électriques **pour les gestionnaires d'immeubles collectifs d'habitation** ou les propriétaires de maisons individuelles.
 - **L'installateur** s'engage sur le respect des règles de sécurité et **valorise ses travaux**.



Certificat IRVE

- Il couvre les travaux sur un PRM ↔ PDL existant
- Infos pratiques
 - **Bâtiment à usage d'habitation + PDL ↔ PRM en service et raccordé**
 - Plan de calepinage nécessaire (*si plusieurs places équipées*)
 - $P > 36 \text{ KVA}$ = document SC143 à fournir en complément (court-circuit)
 - Visite limitée aux IRVE (*environ 45 min à 1h30*)
 - En cas d'anomalies = déclaration (confirmation des travaux correctifs) nécessaire de l'installateur



Le Certificat IRVE ne permet pas la mise en service d'un nouveau PRM ↔ PDL (le GRD demandera une AC).

Certificat IRVE



Contrôle par sondage

Cas le plus courant

Tarifs 2020

	Nombre de bornes ou de points de recharge déclarés par l'installateur sur le Certificat	Tarif HT	Tarif TTC Bâtiment d'Habitation		
			Métropole	Guadeloupe Martinique La Réunion	Guyane Mayotte
			TVA 20%	TVA 8,5%	TVA 0%
A	1 à 9	150 €	180 €	162,75 €	150 €
B	10 à 19	220 €	264 €	238,70 €	220 €
C	20 à 39	350 €	420 €	379,75 €	350 €
D	40 à 100	480 €	576 €	520,80 €	480 €
E	Plus de 100 Exemple : 105 bornes → 1 x D + A	1 x 480 + 150 = 630 €	Combinaison des lignes A à D 756 € / 683,55 € / 630 €		

	Nb de points de recharge déclarés dans le certificat IRVE	NB de points de recharge à vérifier par sondage
A	1 à 9	1
B	10 à 19	3
C	20 à 39	7
D	40 à 100	11
	>100 (Exemple : 111 bornes installées = 1 x D + 1 x B)	Combinaison de A à D → (Exemple : 1 x 11 + 1 x 3 = 14)





Certificat IRVE

Le CONSUEL propose une formation qualifiante IRVE - niveau 1

■ OBJECTIFS

- Connaître les dispositions réglementaires et normatives
- Savoir identifier les besoins clients pour proposer une solution adaptée
- Savoir réaliser, tester et mettre en service une installation IRVE répondant au référentiel EV READY 1.4 – niveau P1

■ Durée = 1 jour (7 heures)

■ Prix = 350 € HT / stagiaire (1500 € HT pour un groupe de 10 salariés d'une même entreprise)



L'attestation de formation permet de demander la qualification "IRVE" auprès d'un organisme de qualification accrédité.

Projet en cours

Objectif : Début 2020

IRVE → Performance, évolution, ?

- respect des règles de sécurité vis-à-vis des risques électriques fixés par la norme NF C 15-100, le guide UTE C 15-722 en vigueur, et l'article 3 du Décret n° 2017-26 du 12 janvier 2017

+

- respect des spécifications techniques du **Cahier des Charges du programme ADVENIR 3000 Copropriétés**

Etude en cours pour création d'un autre
Certificat dans le cadre du programme
ADVENIR 3000 Copropriété